République Centrafricaine
Autorité Nationale des Elections
ELECTION PRESIDENTIELLE 1er tour du 28 Décembre 2025

FEUILLE DES RESULTATS

Informations géographiques

Région : BASSE - OUBANGUI
Préfecture : BANGUI
Sous-préfecture : BANGUI - KAGAS
Commune/Arrondissement : 8e ARRONDISSEMENT
Quartier/Village : NGONGONON 1

Informations électorales

Centre de vote : MAIRIE 8e ARRONDISSEMENT
Bureau de vote (Nom) : BV - N° 08
Bureau de vote (Code) : 1076 - 08

SECTION A : Réconciliation Bureau de Vote (Élection Présidentielle)

	Nombre électeurs inscrits sur la liste électorale	4	7	9	C2	Total de votants femmes*	1	0	6
A	Nombre Votants constaté par émargement sur la liste électorale	2	2	8	D	Nombre Bulletins sortis de l'urne	2	2	8
B	Nombre d'électeurs ayant voté par dérogation	0	1	1	E	Nbre Bulletins nuls	0	0	2
C	Nombre total de Votants (A + B = C)	7	1	8	F	Nbre Bulletins blancs	0	0	2
C1	Total de votants hommes*	1	2	7	G	Suffrage valablement exprimés (D - E - F = G)	2	2	4

SECTION B : Résultats Bureau de Vote (Élection Présidentielle)

N°	NOM ET PRENOMS DU (DE LA) CANDIDAT(E)	SUFFRAGES OBTENUS		
1	TOUADERA FAUSTIN ARCHANGE	1	6	7
2	KPAREKOUTI EDDY SYMPHORIEN			
3	DJORIE SERGE GHISLAIN			
4	YALEMENDE MARCELIN	0	0	5
5	DONDRA HENRI-MARIE JEANNENEY	0	0	3
6	REBOAS ARISTIDE BRIAND	0	0	1
7	DOLOGUELE ANICET GEORGES	0	4	8

SECTION C : Signatures (Élection Présidentielle)

Les membres du BVD et les Scrutateurs désignés (Nom, Prénoms et signatures)

Président : YANGOUPANDE Jospin
1er Scrutateur : YAGO - GAETON
2è Scrutateur : NAOLANGA Fabrice Kevin
3è Scrutateur : BEOROFEI NATACHA
4è Scrutateur : TIDIANIC FALMATA
Scrutateur désigné 1 : TOSWAN
Scrutateur désigné 2 : MOLIME-PRINCE

Les représentants des candidats (Nom, Prénoms et signatures)

1. LOUNGOUANDJI Adin
2. NGOHODJO - SATURNIN
3. MALEKAICHA Michelle
4. ASNANG Saturnin
5. FOLONGAI OLIVIA
6. WILIBOZOUMNA THEODORE
7.

1ère SAISIE		2ème SAISIE		QUARANTAINE	ARCHIVE

* Total de votants hommes et Total de votants femmes sont à trouver dans la section "V. Clôture des opérations de vote, point 5" du Procès-verbal des opérations de vote.